

Le Service d'encadrement pédagogique

Le Service d'encadrement pédagogique a pour objectif de permettre aux personnes ayant une déficience visuelle d'être accompagnées dans leur cursus formatif, que ce soit une formation qualifiante, une préformation, des études supérieures universitaires ou un bachelier professionnalisant.

Le conseiller aide les étudiants dans leur recherche de formation et assure leur suivi psychopédagogique. Il collabore avec le lieu de formation pour, par exemple, l'adaptation des cours (transcriptions), l'adaptation du local, la sensibilisation des professeurs ou l'accompagnement dans le cadre des cours...

Lorsque la situation le nécessite, la conseiller fait appel à un ou plusieurs accompagnateurs pédagogiques dont le rôle consiste à :

- apprendre à l'étudiant à mettre ses cours en ordre,
- expliquer et adapter les parties difficilement transcriposables comme par exemple, les schémas,
- aider l'étudiant dans la recherche et la consultation d'ouvrages,
- expliquer à l'étudiant les matières non-assimilées.

Le Service d'encadrement pédagogique est joignable tous les lundis et mercredis de 8h30 à 17h00.

Contact :

Raphael Vanbaelen : 02-533.33.76